



Ville de **MARLES-LES-MINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE



DÉCISION DU MAIRE N°20-2023 DU 29 SEPTEMBRE 2023 PUBLIÉE LE 29 SEPTEMBRE 2023

OBJET : Partenariat avec l'Association Droit de Cité dans le cadre de la Saint-Patrick

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf septembre ;

Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le développement des actions culturelles au sein de l'espace culturel « Maison pour Tous » pour l'année 2023 ;

Considérant la proposition de l'association Droit de Cité domiciliée 32, rue de l'Abbé – 62160 Aix-Noulette.

En vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 18 novembre 2020, lui donnant délégation ;

DECIDE

De signer une convention de partenariat avec l'association « Droit de Cité » domiciliée 32, rue de l'Abbé – 62160 Aix-Noulette, pour le concert de la Saint Patrick « Owen's Friends & Dancers » à la salle Pignon le samedi 11 mars 2023 à 20h.

Le coût global s'élève à 6 508,17 €. Compte-tenu de la prise en charge par « Droit de Cité » de la somme de 848,89 €, de la quote-part de la billetterie de 1776,00 €, la participation communale s'élève à 3 883,28 €.

PRECISE

Que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

INFORME

Que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture, le

Et de la publication, le

Fait à MARLES-LES-MINES, le 29 septembre 2023

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Eric EDOUARD